

Mardi 6 décembre 2022



Lettre de la Cellule Juridique n° 6

Alors que notre métier voit s'accumuler les tâches, les missions et les responsabilités, la Cellule Juridique du SNPDEN-UNSA poursuit ses travaux afin de faciliter votre quotidien !

Avec cette 6ème parution de la Lettre de la Cellule Juridique, accessible [ICI](#), vous trouverez les réponses et le traitement de nombreuses actualités très concrètes de nos établissements.

- **Indemnisation** d'une cheffe d'établissement après condamnation : la **mobilisation syndicale** finit par payer !
- **Dérogation** à l'obligation de loger et impôts ?
- **Heures supplémentaires** lors des remplacements générés par des voyages scolaires ?
- **CPE et postbac** : qui s'en occupe ?
- **Pronote** : un outil pour toutes les communications internes ?
- Contrôle des arrêts de travail : que disent les textes ?
- **Permanences et présence dans l'EPL** : y a-t-il une obligation ?
- Bien **compter les jours** (ouverts, ouvrables, francs, chômés...) un guide pour le respect du droit.
- **Règlement intérieur** et vote annuel.
- **Absences** de représentants au CA : comment procéder ?
- **Et encore** : compte-rendu du CA, avis sur les IMP, commission permanente...

Le SNPDEN-UNSA, c'est un travail collectif pour chacune et chacun, pour la réalité des établissements, et pour gagner du temps !

Rappel : les numéros précédents de la *Lettre de la Cellule Juridique* sont accessibles, le *mémento des procédures disciplinaires en EPLE* est consultable en ligne et est arrivé dans votre boîte aux lettres, le *mémento sur les logements de fonction* arrive !

Pour la Cellule Juridique
Pascal BOLLORÉ